



Réf. Farde e-Assemblées : 2283671

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

Objet : Appel à projets Smart City 2019.- Règlement.

Le Conseil Communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous;

Vu l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City et de l'intégration des citoyens dans le processus de réflexion pour devenir une Smart City;

Considérant les nombreuses initiatives locales à Bruxelles et parfois le manque de visibilité et de moyens des porteurs de projets innovants;

Considérant l'utilité d'appels à projets en terme d'apport de nouvelles idées et de visibilité pour les porteurs de projet;

Considérant le succès des éditions précédentes, le prochain appel à projets sera lancé du 4 novembre 2019 au 17 décembre 2019. La Ville soutiendra les meilleures initiatives par l'octroi d'un subside de maximum 10.000,00 EUR par projet (budget de 50.000,00 EUR au total). Suite à cette sélection, la coordination Smart City au sein de l'UO Développement et Organisation effectuera ponctuellement un suivi-évaluation de ces actions.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

Le règlement de l'appel à projets Smart City 2019 est adopté.

Annexes :

[règlement appel à projets Smart City 2019 - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)